

Le circuit de l'eau revu avec le Pays de Fayence

Le syndicat de l'Est-Var s'est lié avec la communauté de communes Pays de Fayence pour créer une nouvelle structure dans la gestion de l'eau potable

L'eau va continuer à couler dans les robinets des habitants de l'Est-Var. Sans forcément qu'ils ne se rendent compte que tout le maillage derrière ce système de distribution de l'eau est en pleine mutation.

En réunion du comité syndical, le Syndicat de l'eau de l'Est-Var (Seve) a acté la constitution de la Société publique locale (SPL) des Eaux de la Siagnole, le fleuve varois. Autrement dit, une entité détenue exclusivement par des acteurs publics, contrairement à l'ancienne structure en gestion du canal dont 51 % des parts revenaient à des acteurs privés. Comme le rappelaient les textes de la concession d'économie mixte signée par le Département en 1993, qui prévalait jusqu'à la fin de sa validité au 31 octobre 2020.

« Cela nous laisse une plus grande marge de manœuvre dans les décisions et les projets. On passe d'un ouvrage producteur d'eau à une entité au service des collectivités, ces deux actionnaires : le Seve et la communauté de communes du Pays de Fayence », synthétise Jean-Pierre Jourtau, directeur du Seve.

150 000 euros de capital social

Les négociations entre le sous-préfet de Draguignan, les représentants du Département et de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (Cavem) ont abouti à la création de cette structure. Désormais, la gestion de l'eau dans la communauté de communes Pays de Fayence et sur une partie du territoire de l'Est-Var revient à la SPL Eaux de la Siagnole.

La communauté de communes Pays de Fayence détient 66 % de cette SPL au capital social de



Liliane Boyer, présidente du Seve, et Jean-Pierre Jourtau, son directeur, présentant la création de la société publique locale des Eaux de la Siagnole.

(Photo Philippe Arnassan)

150 000 euros et le Seve 34 %. Concrètement, ce circuit d'eau irrigue, dans l'Est-Var, les foyers de Saint-Raphaël, ceux sur les hauteurs

de Fréjus comme la Tour de Mare ou Saint-Jean de l'Estérel et les Adrets-de-L'Estérel.

Liliane Boyer, maire du Muy et pré-

sident du Seve, n'était pas peu fière de cette nouvelle organisation.

« Les raccordements de différentes usines dans notre circuit ont permis, par exemple, que lors des inondations de 2019 on ait pu utiliser d'autres usines en réseau (8 au total) pour ne distribuer de l'eau potable aux zones sinistrées. Cette nouvelle gouvernance nous donne la possibilité de réfléchir à de nouveaux projets, comme de nouveaux forages, sur lesquels nous sommes uniques décisionnaires ». Cette SPL verra officiellement le jour au premier trimestre 2021.

ALEXANDRE PLUMEY
aplumey@nicematin.fr

Un nouveau réservoir aux Adrets

Super Planestrel. Ce nom ne vous dit sûrement rien. Ce n'est pas une figurine de super-héros à placer sous le sapin des bambins, mais l'appellation du réservoir d'eau qui va voir le jour avant la prochaine saison estivale aux Adrets-de-l'Estérel. Construit par la Cavem et alimenté par la Siagnole, il sera positionné dix mètres plus haut que l'ancien, mais c'est surtout son volume qui change : 1 500 m³. Contrairement à l'ancien, trois fois plus petit avec ses 500 m³. Ces réservoirs ont pour fonction de stocker temporairement l'eau potable en attendant distribution.

En bref Le Muy

Parade de Mickey et ses amis

Aujourd'hui, à 10 h 45, la parade de Mickey et ses amis débâteront, au son de la fanfare du Dragon, dans le centre-ville. Le départ s'effectuera au parking du Roucas. Le père Noël sera présent pour une distribution de bonbons. Rens. : 06.31.39.90.91.

Course de trottinettes

Mercredi 23 décembre, à 14 h 30, une course de trottinettes se déroulera sur le parking du Roucas. Il faudra venir avec sa trottinette. Rens. : 06.31.39.90.91.

Roquebrune

Arbre à souhaits

Jusqu'au 23 janvier, l'Arbre à souhaits est installé à la médiathèque Suzanne Régis de la Bouverie. Il est possible d'accrocher un vœu ou un souhait, directement à la médiathèque, inscrire et décorer sur place avec le matériel à disposition. La médiathèque sera ouverte les 16, 18, 19, 22, 23, 29 et 30 décembre puis jusqu'au 23 janvier, de 14 h à 18 h. Rens. : 04.98.11.37.51.

Permanence CCAS

L'agent social du CCAS vous accueille sur rendez-vous pris au 06.78.03.27.18 ou au 04.94.44.51.36, le mardi, de 8 h à 12 h en mairie annexe des Issambres, le jeudi de 8 h à 12 h au C.C.A.S et le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 en mairie de la Bouverie, pour vous aider dans vos démarches.